



PESTICIDES

RISQUES PROFESSIONNELS EN ÉLEVAGE

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail), préoccupée par l'utilisation des pesticides en agriculture, a mobilisé un groupe pluridisciplinaire d'experts (*) qui a rendu ses conclusions en décembre 2016.

En élevage, les expositions sont nombreuses car en plus des herbicides, fongicides, insecticides, sur les cultures et prairies, on manipule des biocides pour la désinfection (des bâtiments, du matériel, des véhicules de transport d'animaux, dans les pédiluves) et des médicaments vétérinaires par voie externe contre les mycoses ou parasitoses. Ces produits doivent tous être utilisés avec précaution, car certains sont classés à risques "CMR" (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) pour les êtres humains à moyen ou long terme.



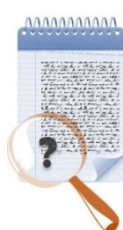
L'EXPOSITION AUX PESTICIDES CONCERNE DE NOMBREUSES CATÉGORIES D'INTERVENANTS

La situation de l'élevage vis à vis des pesticides (au sens large) reste peu visible dans les revues scientifiques et techniques en France, ce qui ne signifie pas pour autant que les problèmes n'existent pas.

Les risques résultant d'exposition à des produits dont le danger est avéré doivent être envisagés pour la **multiplicité des intervenants** (l'éleveur, sa famille qui donne un coup de main, le salarié permanent ou occasionnel, les stagiaires et l'apprenti, les techniciens, l'entrepreneur, les voisins).

Tous les modes d'élevage, de l'intensif intégralement conduit en bâtiment, aux plus extensifs valorisant les grands espaces pastoraux, sont concernés.

L'exercice de plusieurs métiers, peut multiplier les situations d'exposition potentielles, comme par exemple un salarié qui l'été baigne et passe au pédiluve des troupeaux ovins et à l'automne traite les vignes.



DES INFORMATIONS COMPLEXES

La sensibilisation aux risques apportée par divers dispositifs, notamment la formation "Certiphyto" est focalisée sur les seuls produits phytopharmaceutiques.

Le partage des responsabilités en matière d'information et de prévention est flou. Les informations sont souvent difficiles à mobiliser et les documents légaux, telles les "fiches de données de sécurité" des biocides et des produits phytopharmaceutiques, presque incompréhensibles pour le commun des utilisateurs.

Pour les médicaments vétérinaires, les "résumés des caractéristiques de produit" restent très allusifs en matière de protection de l'utilisateur. Ainsi, les équipements lors de la manipulation de produits dangereux (par exemple le diazinon, produit CMR) sont-ils décrits comme devant être "appropriés" sans plus de précision. Les documents technico-commerciaux sont parfois trompeurs, comme par exemple des photographies présentant l'utilisation, en atmosphère confinée, d'un désinfectant dit "de choc" à base de formaldéhyde, bactéricide, fongicide, virucide, par une jeune femme sans aucun moyen de protection respiratoire mais... équipée d'un casque anti-bruit.

Prévention

La hiérarchie des principes généraux de la prévention est claire

- D'abord et avant tout **supprimer la source du danger** : éviter ou réduire l'usage des pesticides.
- Ensuite **privilégier les moyens de protection collectifs** pour réduire les expositions, notamment en réorganisant les chantiers (par exemple de balnéation pour les brebis en estive ou de désinsectisation des bâtiments).
- Enfin, **utiliser des équipements de protection individuels**.

Les conseillers en prévention sont trop peu nombreux pour conduire des actions d'envergure qui seraient nécessaires et pour les diffuseurs de produits vétérinaires, l'information sur les risques pour les utilisateurs n'est vraiment pas prioritaire.

La responsabilité de l'usage est donc reportée sur le chef d'exploitation qui au final est en première ligne pour la santé au travail.

« Comme les traitements phyto c'est risqué je les confie pas au salarié, je m'en charge ».



La balnéation des ovins demande des équipements de protection en particulier lorsque des produits CMR sont utilisés.

Ce chantier "crève-corps" est encore réalisé contre certains types de gales et en préventif dans des troupeaux collectifs.

AVOIR CONSCIENCE DES RISQUES N'EST PAS SE PROTÉGER...

Une étude (**) conduite dans le cadre du RMT Travail en élevage montre que même si les éleveurs ont conscience des risques pour leur santé, seule une minorité d'entre eux modifie ses pratiques pour tenir compte de la dangerosité des produits.

Peu réduisent leur usage. Peu réorganisent les chantiers pour réduire les expositions. Peu adoptent des comportements prudents et se munissent d'équipements de protection individuels.

La majorité "fait avec" par

- déni...
"Le corps s'adapte"
"C'est pas long pour chaque tâche"
- manque de matériel ou de temps...
"On devrait mettre un masque, mais pas sous la main et la flemme d'aller le chercher"
- fatalisme...
"C'est partout pareil, y'a pas le choix"
- scepticisme.
"Le masque supprime pas le problème"

(**) "Air Eleveur" piloté par la Chambre d'agriculture de Bretagne a pour sujet l'exposition des travailleurs aux gaz et particules.

► Rappelons que nombre de produits ne sont commercialisés que parce que la procédure d'autorisation considère que les équipements sont efficaces pour réduire les expositions dans une large proportion (90 à 95% pour les combinaisons pour les produits phytopharmaceutiques) et toujours portés correctement. Sans cela, jugés trop dangereux, ils ne pourraient être commercialisés.

CHANGER LES PRATIQUES

Un programme collectif de prévention est à construire, en tenant compte de la complexité des situations concrètes et en s'appuyant sur l'expérience d'autres secteurs. Le renforcement des connaissances est nécessaire, la formation sur les questions de santé au travail est à développer dans l'enseignement technique et supérieur, agricole et vétérinaire, comme en formation continue pour les techniciens.

Un ouvrage pédagogique destiné également aux éleveurs et à leurs conseillers est souhaitable. Les journées portes ouvertes en élevage ou en ferme expérimentale et de lycée, afin de susciter des échanges autour des bonnes pratiques de prévention, sont encore trop rares.

La mise en place d'une veille scientifique et technique nationale, couplée avec un dispositif d'encadrement d'un appui individuel et collectif de protection de la santé en élevage, incluant un volet mutualisation et échanges de pratiques, reste à créer et à financer.

POUR UNE PRÉVENTION PRIMAIRE

D'ORES ET DÉJÀ, LES INCITATIONS À UN USAGE SYSTÉMATIQUE ET SANS PRÉCAUTION DOIVENT ÊTRE SANCTIONNÉES.

A moyen terme, une mobilisation plus importante de R&D devra être engagée pour la mise au point de conduites, des troupeaux et des surfaces, plus salubres, qui demandera aux éleveurs de s'adapter et parfois un surcroît de travail. Ils l'ont fait lorsque les organochlorés efficaces et peu onéreux pour le traitement des parasites externes des ovins ont été interdits en France.

Les fabricants de matériel pourraient mieux prendre en compte les conditions d'utilisation sur le terrain, comme par exemple pour les pulvérisateurs, le contrôle des fuites, les interventions lors des pannes, le nettoyage après utilisation etc.

Des innovations technologiques (cabines sécuritaires, choix des buses, usage de sachets dispersibles, pompes doseuses, conception des bidons) et le test de leur efficacité sont à développer. La praticité, le confort, l'efficacité et la sécurité des équipements de protection individuelle, tels les masques et les combinaisons de travail sont à améliorer.

Renforcer la durabilité sociale des élevages

Concernant la durabilité des exploitations agricoles, les préoccupations économiques et environnementales sont souvent mises en avant et le volet social, nettement moins documenté scientifiquement, est parfois oublié voire ignoré. Les éleveurs, souvent gens passionnés, sont convaincus de l'importance de leur rôle dans la préservation des abeilles et des bousiers, mais dans leur métier *"le but n'est pas d'y laisser la couenne non plus"*.

Et la priorité est bien d'abord la santé humaine.

Il serait inutile, anxiogène et contre-productif de dramatiser la situation de l'élevage vis-à-vis des pesticides, mais dans la chaîne du savoir et de l'accompagnement des éleveurs, chaque maillon doit assumer sa part de responsabilité.



(*) L'expertise présidée par l'INRA regroupait quinze spécialistes en agronomie, biométrie, économie, épidémiologie, ergonomie, ergotoxicologie, expologie, histoire, métrologie, santé au travail, sociologie, statistiques, toxicologie, médecine vétérinaire. Lien vers le rapport : <https://www.anses.fr/fr/content/publication-du-rapport-sur-les-expositions-professionnelles-aux-pesticides-mieux-conna%C3%AAtre>.

Document édité par l'Institut de l'Elevage

149 rue de Bercy - 75595 PARIS cedex 12

Janvier 2018 - Référence idele : 00 18 601 001

Document rédigé par : Gérard Servièrre (Institut de l'Elevage) et Caroline Depoudent (Chambre d'agriculture de Bretagne)

Mise en page : Katia Brulat (Institut de l'Elevage)

Crédit photos : VetAgro Sup - Institut de l'Elevage